

ARRETE DU MAIRE N° 195/2026

Relatif à la circulation et au stationnement
Rue des Trois-Epis et rue René Schmitt à WINTZENHEIM

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WINTZENHEIM,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-2 et les articles L. 2541-1 et suivants ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu l'arrêté municipal n° 189/2026 en date du 1^{er} avril 2026 portant délégation de signature à M. Daniel OUGIER - conseiller municipal délégué à la sécurité ;

CONSIDERANT que pour permettre les travaux d'extension du réseau souterrain basse tension (fermeture de la fouille devant le poste de transformation), carrefour giratoire rue des Trois-Epis et rue René Schmitt à WINTZENHEIM, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

ARRETE

ARTICLE 1er : Pour permettre la réalisation des travaux cités ci-dessus, la circulation et le stationnement seront réglementés du mercredi 15 avril 2026 au jeudi 30 avril 2026 de la façon suivante :

- Empiètement sur chaussée – circulation réglementée par panneaux B15/C18 ;
- Interdiction de stationner au droit du chantier.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation conformes aux types fixés par les règlements en vigueur seront placés pour attirer l'attention des usagers, par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Agence Territoriale Routière de Colmar - INGERSHEIM ;
- Majore, Commandant de la gendarmerie de WINTZENHEIM-INGERSHEIM ;
- Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de WINTZENHEIM ;
- Messieurs les agents de la Police Municipale de WINTZENHEIM ;
- Ateliers Municipaux de Colmar – Service enlèvement des ordures ménagères ;
- STARTER TP – 71, rue des Bois – 68540 FELDKIRCH.

Fait à Wintzenheim, le 7 avril 2026

Daniel OUGIER
Conseiller délégué à la sécurité



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Daniel Ougier", is written over a vertical line that passes through the text "Daniel OUGIER" above it.